

# La 5G devrait couvrir la France d'ici à 2025

L'Arcep a dévoilé les modalités d'attribution des fréquences. L'accent est mis sur la couverture du territoire.

ENGUÉRAND RENAULT @erenault

**TÉLÉCOMS** Concilier les intérêts de l'État et des opérateurs télécoms. Tel est l'exercice périlleux auquel s'est livré l'Arcep, le régulateur des télécoms, qui vient de lancer sa consultation publique sur les modalités d'attribution des fréquences 5G. Le gouvernement est à la fois soucieux de plaire aux édiles avant les élections municipales et d'alimenter ses finances publiques. Il veut donc à la fois un déploiement large et rapide de la 5G et encaisser le plus d'argent possible de la vente des fréquences. De leur côté, les opérateurs se sont déjà engagés à investir massivement (environ 10 milliards d'euros par an) dans la fibre et la couverture mobile 4G d'ici à 2022. Ils veulent donc réduire la facture pour la 5G. Au milieu, l'Arcep a tenté de trouver une voie médiane. Elle propose d'attribuer une capacité de 310 mégahertz (MHz) de fréquences situées dans la bande 3,4 à 3,8 gigahertz (GHz), selon une procédure mixte. D'un côté, elle proposera quatre blocs de 40, 50 ou 60 MHz aux quatre opérateurs à un prix fixe déterminé par le gouvernement. De l'autre, elle mettra aux enchères des blocs complémentaires de 10 MHz que les opérateurs pourront se disputer pour acquérir le plus de capacité possible. Toutefois, pour éviter tout déséquilibre du marché, l'Arcep veillera à ce qu'aucun opérateur n'ait plus de 100 MHz, soit un tiers de la capacité totale.

L'Arcep a assorti l'attribution des blocs à prix fixe et des blocs soumis à enchères



Antenne de téléphonie mobile dans les environs d'Angers.  
MARMARA/LE FIGARO

d'engagements et d'obligations contraignants à la fois en termes de couverture géographique, de couverture des axes routiers, de créations d'offres spécifiques 5G pour les industriels ou les opérateurs de transport, et enfin d'offres dédiées aux opérateurs mobiles virtuels (MVNO).

La grande nouveauté du texte présenté par l'Arcep réside dans les obligations de couverture. Les fréquences attribua-

bles sont plutôt adaptées aux zones urbaines. L'Arcep demande aux opérateurs de s'engager à déployer 12000 sites en 5G pour couvrir les deux tiers de la population vivant dans les centres urbains et les zones industrielles situées à la campagne, d'ici à 2025. Et pour couvrir la population rurale à la même date, l'Arcep incite les opérateurs à déployer de la 4G+ (de la 4G avec un

débit multiplié par 4) à partir des fréquences déjà utilisées pour la 3G et 4G.

## Étaler l'effort d'investissement

Grâce à cela, les Français des villes ou des campagnes auront, en même temps, accès aux mêmes débits mobiles, peu importe que cela soit de la 5G ou de la 4G améliorée.

«Les opérateurs télécoms travaillent

depuis de nombreux mois sur ce dossier. Ils constatent que les ambitions du gouvernement en termes de couverture sont très fortes. Ils seront donc très attentifs à trouver un juste équilibre entre les investissements demandés pour déployer les réseaux 5G et 4G+ et le niveau des enchères», explique Arthur Dreyfus, le président de la Fédération française des télécoms (FFT). Sébastien Soriano, président de l'Arcep, le reconnaît. Le niveau d'investissement des opérateurs ne peut guère augmenter. Il faudra donc faire porter l'effort sur la 5G principalement entre 2022 (date de la fin des gros investissements dans la fibre et la 4G) et 2025.

Concrètement, l'Arcep lance aujourd'hui sa consultation publique auprès des opérateurs, récolte leurs remarques et devrait être prêt à lancer le processus en septembre 2019, lorsque l'État aura fixé les prix de réserve. L'attribution des fréquences devrait être finalisée vers le mois d'octobre. Mais il faudra attendre le début de 2020 pour que les opérateurs soient juridiquement détenteurs des fréquences pour quinze ans et lancent leurs services dans au moins deux villes. Ils auront ensuite jusqu'à 2025 pour couvrir 90 % du territoire en 5G et 4G+.

L'Arcep a prévu des clauses de rendez-vous en 2023 et 2028 pour ajuster le tir afin d'éviter les erreurs faites lors de l'attribution des licences 4G qui avaient nécessité une renégociation avec l'État. Pour inciter les opérateurs à être vertueux, l'Arcep a une carotte en réserve. Il lui reste un bloc de 90 MHz de fréquences 5G à attribuer en 2026. ■